

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023****N°DCM-2023-029 b****OBJET :****FINANCES**Attribution de subventions au
Centre Social La Passerelle
pour 2023Membres en exercice : 27
Membres présents : 24
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Ont donné un pouvoir :

Mme BAS-D'ESFARGES représentée par M. MARTINON, M. POCHON représenté par Mme ROBIN, Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Mme Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après examen en commission Finances le 16 mars 2023, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions annuelles à l'association Centre Social La Passerelle, comme suit :

Centre Social La Passerelle	Total attribué en 2022	Propositions subventions 2023
Subvention de fonctionnement	289 000,00	231 000,00 €
Restauration scolaire (aide repas 0,53 €)	11 000,00	16 430,00 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE l'attribution des subventions au Centre social La Passerelle pour 2023, telles que ci-dessus détaillées.

Ainsi délibéré le 3 avril 2023

le Maire,
Patrick MATHIAS

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 05 AVR. 2023

Et dépôt en Préfecture

Le : 05 AVR. 2023



Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20230403-DCM-2023-029B-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.